



Charte Qualité CNEF

Alimentation du cheval



Un engagement pour la maîtrise du risque (contaminants alimentaires prohibés)



Les achats de matières premières

Sélection stricte des fournisseurs de matières premières au travers d'un cahier des charges spécifique cheval.



La formulation des aliments

Un engagement de service au niveau des contraintes spécifiques liées à la contamination éventuelle des matières premières.



Les contaminants alimentaires

Des contrôles en usines à réception des matières premières et avant livraison des produits finis. Des analyses faites sous le contrôle du LCH (Laboratoire des Courses Hippiques).



La fabrication des aliments

Tout aliment cheval est identifié et conservé dans une échantillothèque en usine pendant la durée de vie de l'aliment (DLV) + 2 mois (ce délai correspond à la durée de vie de l'aliment + le temps de réaction d'un contrôle anti-dopage sur un cheval qui est de 2 mois maximum).



Les livraisons

Maîtrise des techniques de vidange et de nettoyage des cellules vrac des camions (document de traçabilité lié au chargement).



Les contrôles

Les Services Qualité gèrent au quotidien les contrôles spécifiques de la charte qualité CNEF et s'assurent de la maîtrise des contaminants alimentaires prohibés.



Les audits

Les risques de contaminations naturelles des aliments chevaux sont intégrés dans les audits en usine (conservation des documents audits).



Les modalités de suivi de pilotage

Un comité de pilotage établit la synthèse des rapports d'audits de toutes les usines concernées pour vérifier le respect des engagements de chacune des marques du CNEF. Il présente un bilan annuel aux Institutionnels de la filière cheval (France Galop, Le Cheval Français, SHF, FFE, FNC, LCH, IFCE, Association d'entraîneurs...)

